Informations de base

2020/2243(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'espace européen de l'éducation: une approche globale commune **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	ŠOJDROVÁ Michaela (EPP)	10/12/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive ROS SEMPERE Marcos (S&D) CICUREL Ilana (Renew) RIBA I GINER Diana (Greens/EFA) MELBĀRDE Dace (ECR) DA RE Gianantonio (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	CICUREL Ilana (Renew)	09/04/2021

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	GABRIEL Mariya

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/02/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

11/10/2021	Vote en commission		
18/10/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0291/2021	Résumé
10/11/2021	Débat en plénière		
11/11/2021	Décision du Parlement	T9-0452/2021	Résumé
11/11/2021	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2243(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/04668

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE680.925	23/04/2021	
Amendements déposés en commission		PE693.784	10/06/2021	
Avis de la commission	EMPL	PE689.863	08/09/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0291/2021	18/10/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0452/2021	11/11/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)48	25/03/2022	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ŠOJDROVÁ Michaela	Rapporteur(e)	CULT	16/11/2021	Steiermark-Büro Brüssel

L'espace européen de l'éducation: une approche globale commune

2020/2243(INI) - 11/11/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 25 contre et 52 abstentions, une résolution sur l'Espace européen de l'éducation : une approche globale commune.

Nécessité d'un espace européen de l'éducation (EEE)

Le Parlement a souligné le rôle de l'EEE, qui permet d'accroître et d'améliorer la mobilité des apprenants, des enseignants et des connaissances, de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Europe et la conscience civique, de garantir les droits et les valeurs et d'offrir des chances équitables et égales. Il s'est prononcé pour **un EEE avec des objectifs politiques européens communs** qui garantissent une éducation de qualité, inclusive et accessible, renforcent l'échange de bonnes pratiques et assurent un cadre efficace pour la mobilité européenne.

L'EEE devrait jouer un rôle unique pour **améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité à travers l'Union** et être doté d'une dimension géopolitique plus claire afin que l'Union puisse utiliser de façon stratégique sa puissance en matière d'éducation auprès de ses voisins et partenaires les plus proches.

Un cadre stratégique d'ici 2030 assorti d'une gouvernance efficace

Les députés ont engagé la Commission et les États membres à **établir, d'ici la fin 2022, un cadre stratégique concret pour l'EEE à l'horizon 2030**, doté d'un mécanisme complet de pilotage, de suivi et d'évaluation. Il a accueilli favorablement la proposition d'un comité directeur pour l'EEE, qui poserait les bases d'un cadre de gouvernance structuré et systématique précisant le type de participation qui sera exigé des États membres, des autres niveaux de gouvernement, notamment les collectivités locales et régionales, et des institutions européennes.

Prenant note des différentes approches sur l'EEE, qui expriment un souhait commun de donner un nouvel élan au projet européen, les députés ont souligné la nécessité d'une plus grande collaboration en matière d'éducation à travers l'Europe et au-delà, afin de développer des **approches communes** et des solutions aux défis communs.

Le Parlement a insisté sur la nécessité d'établir des priorités claires à moyen et à long terme assorties d'objectifs et de délais réalisables pour les actions à adopter. Il a demandé d'élaborer d'urgence **une stratégie et une feuille de route communes** pour la mise en œuvre qui associent les institutions de l'Union, les États membres et toutes les parties prenantes concernées, dont les autorités locales et régionales et la société civile, et définissent les responsabilités et les perspectives de chacun.

Priorités stratégiques communes et objectifs au niveau de l'UE

Le Parlement a recommandé à toutes les institutions et aux États membres de s'entendre sur une vision, des priorités, des objectifs et des critères de référence communs pour l'EEE.

Les députés ont souligné l'importance d'établir la **liberté académique** et l'autonomie pédagogique comme principes fondamentaux de l'EEE tout en affirmant que **l'inclusion** devrait être un aspect fondamental de l'EEE et une condition préalable à la concrétisation d'une éducation de qualité pour tous.

Ils ont insisté sur l'importance :

- de placer l'apprenant au centre du processus d'apprentissage et d'adopter une approche sur mesure vis-à-vis des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, celles atteintes d'un trouble du spectre autistique ou ayant un haut potentiel;

- d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des éducateurs et de les rémunérer de manière adéquate;

- d'investir dans la formation initiale des enseignants et des formateurs, notamment en donnant à leurs programmes une dimension européenne et en prévoyant une mobilité transnationale;

- de mettre en place un système européen commun de reconnaissance, de validation et de certification des compétences, qualifications et **diplômes numériques** en vue de réduire la fracture numérique en Europe.

Le Parlement soutient la création d'un **cadre commun** à l'ensemble des États membres pour l'élaboration et le développement de qualifications en enseignement. Il appuie l'initiative de la Commission visant à créer des académies de l'enseignement et suggère que ces dernières soient baptisées « **académies des enseignants Comenius**». L'histoire et le patrimoine culturel européens devraient être enseignés et un cadre commun sur l'éducation à la citoyenneté avec une dimension européenne devrait être développé selon les députés.

Les États membres et la Commission devraient fournir le financement requis pour l'établissement, la mise en œuvre et le développement de l'EEE et la mise en place d'un **instrument financier dédié dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034** en vue de développer davantage l'EEE et de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le Parlement a réitéré son appel à allouer au moins 10% des budgets nationaux de relance et de résilience à l'éducation, y compris l'éducation numérique.

Mesures sectorielles

La résolution souligne l'importance de l'apprentissage des langues étrangères, et de l'anglais en particulier. La recherche et l'innovation devraient être encouragées dans l'éducation, ainsi que l'étude des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle (IA) et la robotique.

Concernant la formation professionnelle, la résolution appelle à la création d'un statut européen de l'apprenti.

Les députés ont demandé que l'écart entre les sexes soit comblé dans l'éducation, y compris dans l'enseignement et les carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM).

L'espace européen de l'éducation: une approche globale commune

2020/2243(INI) - 18/10/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Michaela ŠOJDROVÁ (PPE, CZ) sur l'Espace européen de l'éducation : une approche holistique partagée.

Nécessité d'un espace européen de l'éducation (EEE)

Le droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie de qualité et inclusifs est proclamé dans le socle européen des droits sociaux comme principe primordial. En outre, les députés ont affirmé que l'éducation et la culture sont essentielles à la promotion et au bien-être personnels et sociaux, à la promotion de la citoyenneté européenne, à la création d'emplois et à la compétitivité et à la résilience de l'UE à l'échelle mondiale. Ils ont souligné que l'EEE est une occasion unique d'obtenir une valeur ajoutée européenne grâce à des programmes de mobilité tels qu'Erasmus+ et le Corps européen de solidarité, avec lesquels de nouvelles synergies doivent être favorisées.

Un cadre stratégique d'ici 2030 assorti d'une gouvernance efficace

Les députés ont appelé la Commission et les États membres à **établir, d'ici la fin 2022, un cadre stratégique concret pour l'EEE à l'horizon 2030** et à s'engager sur le type de participation requis des États membres et des autres niveaux de gouvernement, y compris les autorités locales et régionales, ainsi que des institutions de l'UE, et à concevoir des dispositifs efficaces de gouvernance à plusieurs niveaux qui respectent le principe de subsidiarité, tout en visant à générer une valeur ajoutée européenne.

Prenant note des différentes approches sur l'EEE, qui expriment un souhait commun de donner un nouvel élan au projet européen, les députés ont souligné la **nécessité d'une plus grande collaboration en matière d'éducation à travers l'Europe et au-delà**, afin de développer des approches communes et des solutions aux défis communs.

Si les efforts de la Commission pour favoriser un EEE sont appréciés, **une approche plus globale** nécessitant une coopération et une coordination significatives entre tous les acteurs est souhaitée. Le rapport met en garde contre le fait que les propositions de la Commission restent principalement une ébauche stratégique plutôt qu'une feuille de route politique concrète. À cet égard, les députés ont suggéré l'établissement de priorités claires à moyen et long terme, avec des objectifs réalisables et des délais pour les actions qui devraient être adoptées.

En outre, le rapport a souligné l'urgence d'élaborer une stratégie de mise en œuvre commune et une feuille de route incluant les institutions de l'UE, les États membres et toutes les parties prenantes concernées, y compris les autorités locales et régionales et la société civile, et définissant leurs responsabilités et opportunités respectives.

Priorités stratégiques communes et objectifs au niveau de l'UE

Toutes les institutions de l'UE et tous les États membres sont appelés à s'entendre sur la même vision, les mêmes priorités, les mêmes objectifs et les mêmes critères de référence concernant l'EEE.

Les députés ont souligné l'importance d'établir **la liberté académique et l'autonomie pédagogique** comme principes fondamentaux de l'EEE. Ils ont insisté sur l'importance d'améliorer les conditions de travail et sur la nécessité de rémunérer les enseignants et les éducateurs de manière adéquate. En vue de renforcer la dimension européenne de l'éducation et d'améliorer la formation des enseignants, les députés soutiennent la création d'un **cadre commun pour l'élaboration et le développement des qualifications des enseignants** dans les États membres.

Le rapport soutient également l'initiative de la Commission visant à créer des académies de l'enseignement et suggèrent que ces dernières soient baptisées «**académies des enseignants Comenius**». L'histoire et le patrimoine culturel européens devraient être enseignés et un cadre commun sur l'éducation à la citoyenneté avec une dimension européenne devrait être développé selon les députés.

En outre, le rapport appelle à un système commun de reconnaissance, de validation et de certification des compétences, qualifications et titres numériques, afin de réduire les écarts de compétences numériques en Europe.

Les États membres et la Commission devraient fournir le financement requis pour l'établissement, la mise en œuvre et le développement de l'EEE et la mise en place d'un **instrument financier dédié** dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034 en vue de développer davantage l'EEE et de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le rapport a réitéré son appel à allouer **au moins 10%** des budgets nationaux de relance et de résilience à l'éducation, y compris l'éducation numérique.

Mesures sectorielles

Le rapport souligne l'importance de l'apprentissage des langues étrangères, et de l'anglais en particulier. La recherche et l'innovation devraient être encouragées dans l'éducation, ainsi que l'étude des technologies de pointe telles que **l'intelligence artificielle** (IA) et la robotique.

Concernant la formation professionnelle, le rapport appelle à la création d'un statut européen de l'apprenti.

Les députés ont demandé que l'écart entre les sexes soit comblé dans l'éducation, y compris dans l'enseignement et les carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM).